



Ordonnance de télécom CRTC 2009-267

Ottawa, le 12 mai 2009

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
TBayTel/Bell Canada	Entente d'interconnexion et de partage de services dédiés	8340-T8-200605397	le 14 avril 2009
TBayTel/Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales, société en commandites	Entente d'interconnexion de l'interurbain	8340-T8-200906100	le 14 avril 2009

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>